Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 971-219711330-20261016-202658CM-DE

DÉPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

COMMUNE
DE
VIEUX-FORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire du 15 octobre 2026
ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N°2026-58

L'an deux mil vingt-six le quinze du mois d'octobre, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur PLANTIER Rolland, Maire

Présents : MM. (1), PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Suzy, BOURGEOIS Teddy, RÉNIA Rony, GUILLAUME Mélissa, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RÉNIA BOURGEOIS Kessy

Excusés : MM. (1) MORVAN Manuel (Procuration donnée à Mme SAMUEL ép. DAVID Linda)

Absents : MM. (1), JOSPITRE Kétie, GÉRAN ép. LAURENT Karine, DUPUY Jules, ANDRÉ Héric

OBJET : BUDGET 2026
DÉCISION MODIFICATIVE N°3

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès- verbal de la séance

(2) Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que :

- **Vu** l'arrêté n°2026-SG/DCL/SLAC/BFL du 09 août 2026 portant versement d'une attribution de huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros (8199,00 €) au titre de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales,
- **Vu** le tableau d'amortissement en date du 08 septembre 2026 du prêt n°5100891 de la Caisse des dépôts et Consignations modifiant le montant des remboursements de l'échéance du 01 septembre 2026,
- **Vu** les besoins de crédits au chapitre 041, écritures d'ordre budgétaire régularisant l'avance versée pour le Marché de l'opération Réparation de la route de Beau rivage et les besoins d'ajustement de crédits pour tenir compte des recettes et dépenses complémentaires,
- **Vu** le courrier référencé n°2026-852-SG/DCL/SLAC/BFL en date du 30 septembre 2026 du Préfet de de la Région Guadeloupe notifiant le versement d'une dotation de Cinq cent cinquante-quatre euros (554,00 €) pour la reconnaissance des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat,

Il rappelle aux membres du conseil municipal que le Budget 2026 a fait l'objet de deux décisions modificatives lors des séances du conseil municipal du 18 juillet 2026 et 25 août 2026 arrêtant le budget 2026 comme suit :

- Section d'investissement, Dépenses et recettes : 2.268.390,04 €

- Section de fonctionnement, Dépenses et recettes : 4.682.209,75 €

Délibération affichée

Le

A VIEUX-FORT

Le 15 octobre 2026

Le Maire,
(Signature)

MAIRIE DE VIEUX-FORT

Approuvé :

A

Le
Le Préfet,

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 971-219711330-20261016-202658CM-DE

Il propose de modifier le Budget primitif 2026 comme suit :

1°) Budget primitif 2026

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Libellé	**Montant**	**Libellé**	**Montant**
16 Emprunt s et dettes assimilées	**+ 11.000,00**	**041 Opérations patrimoniales**	**8.763,70**
1641-020 Emprunts en euros	11.000,00	238-845-1027 Réparation route de Beau rivage	8.763,70
20 Immobilisations incorporelles	**- 68.000,00**		
2031-845 Frais études, projet voirie communale	2.000,00		
2031-845-1028 Frais études, Const. Maison de broderie	- 70.000,00		
21 Immobilisations corporelles	**- 13.000,00**		
21828-821 Matériels de transport	- 13.000,00		
23 Immobilisation en cours	**+ 70.000,00**		
2313-312-1028 Construction Maison de la broderie	+ 70.000,00		
041 Opérations patrimoniales	**8.763,70**		
2313-845-1027 Réparation route de Beau rivage	8.763,70		
Total	**8.763,70**	**Total**	**8.763,70**

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Libellé	**Montant**	**Libellé**	**Montant**
011 Charges à caractère générale	**+ 8.199,00**	**74 Dotations et participations**	**8.753,00**
6156-020 Maintenance	8.199,00	748374-020 Biodiversité et aménités rurales	8.199,00
		74888-020 Autres attributions et participations	554,00
65 Autres charges de gestion	**+ 554,00**		
65311-020 Indemnités, frais de mission, formation	500,00		
65314-020 Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	54,00		
Total	**8.753,00**	**Total**	**8.753,00**

2°) D'arrêter le Budget 2026 en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement :
- Dépenses : 2.277.153,74 €
- Recettes : 2.277.153,74 €

Section de fonctionnement :
- Dépenses : 4.690.962,75 €
- Recettes : 4.690.962,75 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 971-219711330-20261016-202658CM-DE

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après délibération, à l'unanimité des membres présents, tentions,

DÉCIDE :

Article 1- D'adopter les modifications du Budget primitif 2026 proposées par le Maire ;

Article 2 - D'arrêter le Budget 2026 en dépenses et recettes à :

Section d'investissement : Dépenses : 2.277.153,74 €
Recettes : 2.277.153,74 €

Section de fonctionnement : Dépenses : 4.690.962,75 €
Recettes : 4.690.962,75 €

Article 3 – De communiquer la présente délibération, partout ou besoin sera.

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM.

Pour expédition conforme :
Le Maire,



Rolland PLANTIER.

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 971-219711330-20261016-202658CM-DE